



## Indeminté supra-légale pour rupture conventionnelle

Par **Violette Martin**, le **02/09/2016** à **17:00**

Bonjour,

J'ai 30 ans d'ancienneté, 58 ans, secrétaire médicale faisant partie de l'équipe de Direction, et ai un litige important avec mon employeur qui me remplace sans prévenir à mon retour de vacances par une jeune femme promue et me donne un emploi sans aucune autonomie ni responsabilité.

L'employeur me propose une rupture conventionnelle, avec après maintes discussions 8 mois de supra légale.

Est ce suffisant, sachant que mon salaire est de 2150 € brut.

- indemnité légale conventionnelle : 21 000 €

(le minimum légal)

- indemnité supra-légale : 17 000 € brut

- indemnité préavis : 1 mois

- indemnité congés payés : cp restant.

En vous remerciant par avance, bien cordialement

Par **P.M.**, le **02/09/2016** à **18:30**

Bonjour,

C'est vous qui pouvez estimer si c'est suffisant sachant qu'apparemment l'employeur n'a pas de cause réelle et sérieuse de licenciement et que s'il y procédait, il pourrait être condamné en cas de recours, que vous n'êtes pas forcée d'accepter une rupture conventionnelle sachant que l'indemnité de licenciement prévue à la Convention Collective applicable se substitue à celle minimale de 1/5° de mois de salaire brut par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année si elle est plus favorable, que les congés payés restants vous sont dus de toute façon, qu'il n'y a pas de préavis mais qu'il peut être inclus dans l'indemnité...

D'autre part, tout ce qui est au-dessus de l'indemnité minimale que j'ai indiqué serait retenu comme différé d'indemnisation par Pôle Emploi en divisant l'indemnité supra légale par 90 dans la limite de 180 jours...

Par **Violette Martin**, le **04/09/2016** à **14:38**

merci pour votre réponse.

Mais y a t'il un barème par rapport à l'ancienneté pour une indemnité supra-légale ?

Par **P.M.**, le **04/09/2016** à **17:43**

Bonjour,

Le barème, si l'on peut dire c'est que l'indemnité obligatoire augmente en fonction de l'ancienneté, après c'est éventuellement une question de négociation...